

ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

RAPPORT DE GESTION 2017



**du Comité de Direction
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

PREAVIS N° 02 - 2018

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2017.

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION.....	5
2. LES AUTORITES.....	7
2.1. Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021	7
2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021.....	9
2.3. Séances du Conseil intercommunal.....	10
3. RESUME DES COMPTES 2017 (Annexe 1).....	11
3.1. Résultat d'exercice	11
3.2. Analyse des charges de fonctionnement	11
3.3. Analyse des revenus	11
3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques.....	12
3.5. Conclusions	13
4. DIRECTION	14
4.1. Ressources humaines	14
4.2. Personnel du service	15
5. DIVISION OPERATIONNELLE	17
5.1. Section Prévention Proximité	17
5.1.2 Unité prévention	20
5.2. Unité Radar (annexe 5)	23
5.3. Section Police-secours (PS).....	27
5.4. Manifestations.....	30
5.5. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL	31
6. DIVISION SERVICES GENERAUX.....	35
6.1. Signalisation Routière (SR)	35
6.2. Unité Garde-parcs	36
7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE.....	37
7.1. Chancellerie.....	37
7.2. Réception.....	38
7.3. Police du commerce Ville de Pully	39
7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)	40
8. BUREAU DES CONTROLES.....	40
8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)	40
8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)	40
8.3. Commission de police	41
8.4. Montants encaissés.....	42
8.5. Actions administratives.....	42
9. CONCLUSION.....	43

GLOSSAIRE

Abréviations principales		Explications
AO		Amende d'ordre
ASEL		Association Sécurité Est Lausannois
ASP		Assistant de sécurité publique
BPA		Bureau de prévention des accidents
CAP		Capitaine
CC		Cours de cadres
CODIR		Comité de direction
CP		Code pénal
CPP		Code de procédure pénale
EPT		Emploi plein temps
EM		Etat-major
FOCO		Formation continue
GT		Groupe de travail
ISP		Institut Suisse de Police
JEP		Journal des événements polices
LADB		Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR		Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr		Loi fédérale sur les étrangers
LOPV		Loi sur l'organisation policière vaudoise
Lstup		Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP		Mission générale de police
PS		Police-Secours
PP		Prévention-Proximité
RGPI		Règlement général de police intercommunal
SAT		Surveillance automatique du trafic
SINAP		Système d'information et d'archivage police
SR		Signalisation routière

1. ORGANISATION

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

2012-2017 : cela fait aujourd'hui 6 ans que notre corps de police est organisé sous sa forme juridique actuelle, tant politique qu'opérationnelle. En effet, sous l'impulsion des municipalités de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny, les conseils communaux respectifs ont accepté en 2011 la création d'une police régionale au sein d'une association sécuritaire de communes sous l'autorité politique d'un Comité de direction et d'un Conseil intercommunal.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

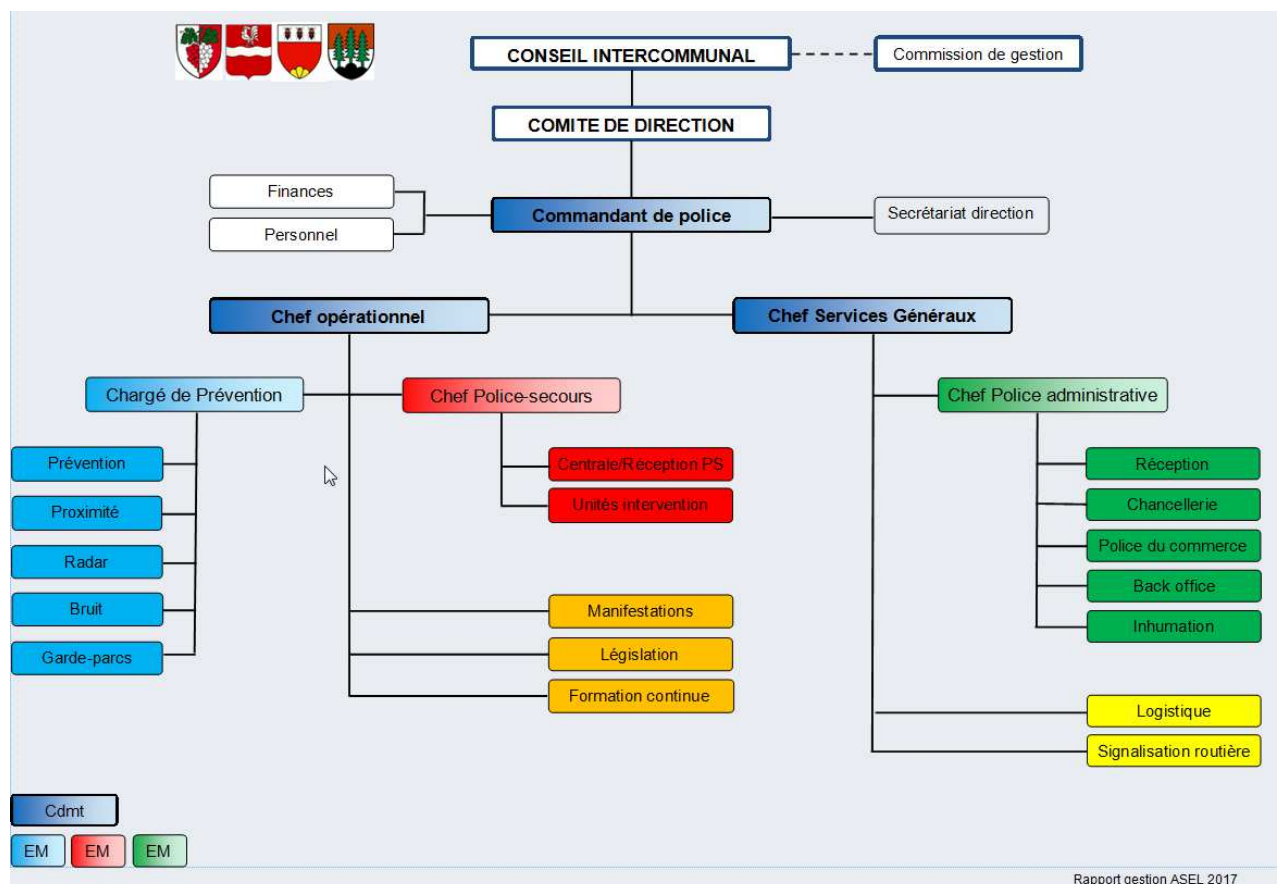
Au niveau technique, le service corps de police est composé de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire

respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

Durant l'année 2017, un Comité de pilotage réunissant deux membres du CoDir, le Commandant de police et la cheffe des RH de la Ville de Pully, ainsi qu'un GT composé de collaborateurs du service de police sous la conduite d'un off EM et de l'adjte de la cheffe RH, ont mené d'importantes réflexions sur la mise à jour du règlement du personnel et ses annexes, dont certains articles étaient devenus obsolètes. Le but étant d'améliorer les conditions de travail (salaires, indemnités, prestations sociales) des collaborateurs, policiers et civils, tout en veillant à rester dans les limites financières fixées par l'Autorité. Le projet final a été présenté sous forme de préavis du CoDir au Conseil intercommunal qui l'a validé dans sa séance du mois de novembre. Le nouveau règlement du personnel, et sa nouvelle échelle salariale, ont ainsi pu entrer en vigueur début janvier 2018 après approbation par le Conseil d'Etat. Pour des raisons de délais contractuels et contrairement aux nouveaux collaborateurs engagés dès janvier 2018, les collaborateurs actuels bénéficieront des nouvelles conditions au 1^{er} juillet 2018.

1. 1. Organigramme au 31.12.2017



2. LES AUTORITES

2.1. Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021

2.1.1. Message du Président :

L'année 2017 marque non seulement le 6^{ème} exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, mais également un exercice complet pour le président du Comité directeur depuis le changement de législature.

Être à l'écoute, s'adapter et évoluer face aux évènements et aux menaces, c'est vouloir répondre aux engagements de manière cohérente et efficiente !

C'est faire face aux engagements qui nécessitent parfois la montée en puissance de moyens importants, ce qui implique de constamment évaluer la qualité et la quantité de nos moyens disponibles !

Inlassablement, nos policiers font face aux engagements divers et assurent les missions générales de police (Police-secours 117), de police de proximité, de prévention, administrative et de constat judiciaire, avec compétence et conviction.

Inlassablement, et bien que nous en soyons convaincus, le Comité directeur se doit d'être attentif non seulement aux critiques mais également aux commentaires positifs. En effet, si les premières impliquent un processus d'amélioration continue, les seconds nous obligent à maintenir la qualité des prestations fournies à un niveau élevé.

La réponse à l'événement évolue. Elle n'est plus uniquement « Penser global pour agir local », elle s'oriente vers le « Agir régional ».

Il s'agit de penser et d'appréhender le futur de manière globale afin de trouver des solutions régionales cohérentes face aux enjeux de demain, tout en gardant ce lien de proximité avec la population que seule la police coordonnée peut offrir. Et cela tout en maintenant un coût raisonnable et une relative liberté d'action pour les communes regroupées sous la bannière de l'ASEL.

Comme par le passé, les effectifs ont été un sujet d'intérêt du Comité de direction et de l'Etat-major et c'est la raison pour laquelle une attention particulière a été portée à la révision du règlement du personnel qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Revoir les structures et proposer d'autres perspectives aux collaborateurs, voilà un engagement fort de notre association.

Aux côtés d'un corps bien formé et bien organisé, d'un budget maîtrisé, il ne manque plus que des locaux bien équipés. Ainsi, suite à l'acceptation en 2017 par le Conseil communal de Pully du préavis relatif à la mise en conformité du bâtiment accueillant le poste de police, l'année 2018 sera synonyme de réalisation des travaux permettant à notre association d'obtenir l'accréditation définitive.

Que d'enjeux, que de projets ! L'immobilisme ne fait pas partie du vocabulaire de l'ASEL !

Pour conclure, je remercie l'ensemble du Comité de direction, du Conseil intercommunal et du personnel pour leur engagement en faveur du développement de notre association durant l'année 2017.

Jean-Marc Chevallaz

2.1.2. Composition du CoDir en 2017

	Jean-Marc Chevallaz Pully – Conseiller municipal Président du Comité de direction
	Gérald Fontannaz Paudex - Conseiller municipal Vice-président du Comité de direction
	Nathalie Greiner-Meylan Belmont-sur-Lausanne - Conseillère municipale Membre du Comité de direction
	Gil Reichen Pully - Syndic Membre du Comité de direction
	Jean-Claude RoCHAT Savigny – Conseiller municipal Membre Comité de direction

2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2017

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully
Secrétaire	Montavon	Bernard	Pully

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Bonjour	Anita	Pully
Burri	Fritz	Savigny
Chassot	David	Savigny
Dupertuis	Christian	Belmont-sur-Lausanne
Häusermann	David	Pully
Jaquet	Pyrame	Pully
Krenger	Isabelle	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Rossignol	Jean-Louis	Paudex
Spring	Jean-François	Paudex
Weidmann Yenny	Chantal	Savigny - Syndique
Vacant		Pully

Membres de la Commission de gestion :

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

2.3. Séances du Conseil intercommunal

Séance du 20 juin 2017 – Foyer de la Grande salle de Belmont-sur-Lausanne

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2017 – Comptes de l'année 2016
- Préavis 2/2017 – Rapport de gestion 2016

Démission d'un Membre du Conseil intercommunal.

Assermentation d'un nouveau Membre du Conseil intercommunal.

Election d'un nouveau secrétaire.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2017 – Comptes de l'année 2016, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2/2017 – Rapport de gestion 2016, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 21 novembre 2017 – Foyer de la Maison Pulliérane à Pully

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 3/2017 – Budget 2018
- Préavis 4/2017 – Mise à jour du règlement du personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois et nouvelle échelle des salaires

Démission d'un Membre du Conseil intercommunal.

Assermentation d'un nouveau Membre du Conseil intercommunal.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 3/2017 - Budget 2018 – adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 4/2017 - Mise à jour du règlement du personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois et nouvelle échelle des salaires - adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RESUME DES COMPTES 2017 (ANNEXE 1)

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

3.1. Résultat d'exercice

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2017 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

3.2. Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2017, inférieures de 4.5% par rapport au budget 2017 et plus élevées de 2.6% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2016.

3.2.1. Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont inférieures de 3.8% par rapport à celles prévues au budget 2017 et supérieures de 0.6% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2016.

L'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 60.9 EPT, soit exactement le même effectif que celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2015 et 2016. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quitté notre Association.

3.2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont inférieures de 10.4% par rapport à celles prévues au budget 2017 et supérieures de 11.5% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2016.

Les non dépenses d'un peu moins de CHF 200'000.00 par rapport au budget 2017 s'expliquent de la manière suivante :

Explications

Montants (en CHF)

Diminution des achats de matériel	CHF	89'000.00
Diminution des achats et du prix du carburant	CHF	29'000.00
Diminution de l'entretien de la signalisation routière	CHF	31'000.00
Diminution des honoraires et frais d'études	CHF	38'000.00
Diverses diminutions	CHF	13'000.00
Total des non dépenses	CHF	200'000.00

3.2.3 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les charges concernant les attributions aux fonds et financements spéciaux sont supérieures de 30.3% à celles prévues dans le cadre du budget 2017 et par rapport à celles réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2016. Cette progression s'explique essentiellement par l'attribution à la provision sur débiteurs douteux suite à l'ajustement du montant en fonction du montant des débiteurs ouverts au 31 décembre 2017.

3.3. Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2017, inférieurs de 4.5% par rapport au budget 2017 et supérieurs de 2.6% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2016.

3.3.1. Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs (+20.7%) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2017 et de 11.8% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2016.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

3.3.2. Part à des recettes cantonales sans affectation

Les revenus relatifs à la part des recettes cantonales sans affectation concernent la redistribution de la taxe sur le CO2 par le biais de la caisse AVS.

3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 10.1% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 et supérieurs de 1.0% par rapport aux comptes de l'année 2016.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 865'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2017 et supérieures d'environ CHF 75'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2016.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	509'359.86	529'818.00	-20'458.14	-3.9%	139.09
Paudex	227'417.74	260'120.00	-32'702.26	-12.6%	153.66
Pully	6'523'303.83	7'279'678.00	-756'374.17	-10.4%	358.54
Savigny	435'218.71	491'887.00	-56'668.29	-11.5%	129.84
Total	7'695'300.14	8'561'503.00	-866'202.86	-10.1%	288.34

Par rapport à l'année 2016, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2017	Comptes 2016	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	509'359.86	526'308.00	-16'948.14	-3.2%
Paudex	227'417.74	195'134.03	32'283.71	16.5%
Pully	6'523'303.83	6'433'605.66	89'698.17	1.4%
Savigny	435'218.71	465'288.74	-30'070.03	-6.5%
Total	7'695'300.14	7'620'336.43	74'963.71	1.0%

3.5. Conclusions

Le sixième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannoise se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a très légèrement augmenté et est par conséquent resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2016. Ceci confirme que l'Association Sécurité Est Lausannoise a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du CoDir.

Par conséquent, nous gérerons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association Sécurité Est Lausannoise devra s'adapter aux évolutions à venir.

4. DIRECTION



Commandant Police Est Lausannois
Chef de service
Secrétaire du Comité de direction
Major Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son EM et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CoDir et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe régulièrement :

- au Comité de la société des officiers de polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises ;
- à la Direction opérationnelle élargie de la police vaudoise ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- à la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- aux séances de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- au Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully - ASEL
- aux Manifestations officielles publiques ;
- à l'information des autorités et de la population par le biais de communiqués, d'avis, d'articles de presse dans les domaines de la prévention, de la sécurité publique et de la circulation.

4.1. Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec rigueur les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Ainsi les collaborateurs ont pu participer à la soirée du personnel, au Noël des enfants ainsi qu'à la journée JOM (Journée Oser tous les Métiers). Plusieurs collaborateurs ont également pu bénéficier des formations proposées par la Ville (gestion des conflits, comment évaluer son personnel, préparer sa retraite, etc.).

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et des "massages assis".

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, durant 6 mois, deux jeunes pour leur permettre de découvrir le monde de la police. Ce sont donc 4 jeunes apprentis/étudiants qui ont pu profiter de cette opportunité durant l'année écoulée.

4.2. Personnel du service

4.2.1. Départs

- le 31 mai 2017, Sergent Jean-Daniel Vocat
- le 31 juillet 2017, Caporal Hervé Fromaigeat
- le 30 novembre 2017, Appointé David Goumaz
- le 31 décembre 2017, Mme Elena Cirillo, employée d'administration

4.2.2. Aspirants nouvellement brevetés nommés agents au terme d'une année d'école à l'Académie de police de Savatan)

Au premier avril 2017

- Aspirant Benjamin Delessert
- Aspirant Stéphane Matthey

4.2.3. Engagements de collaborateurs en cours d'année

- le 1^{er} avril 2017, Aspirante Rachel Vicente
- le 1^{er} avril 2017, Aspirant Manuel Ribaux
- le 17 juillet 2017, Caporal François Tzaut

4.2.4. Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} avril, respectivement au 1^{er} juillet 2017 :

- L'Agente Lucie Crettenand à la distinction d'Appointée
- L'Agent David Mamezak à la distinction d'Appointé
- L'Agente Aurore Voide à la distinction d'Appointée
- L'ASP I Emmanuel Solioz à la distinction d'ASP II
- Le Sergent Olivier Richard au grade de Sergent-major, chef d'unité
- L'Appointé Jean-Philippe Deschenaux au grade de Sergent-chef, adjoint au chef d'unité

4.2.5. Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

1 commandant, chef de service	9 appointés
2 officiers,	7 agents
3 adjudants	2 aspirants
9 sergents-majors	6 Assistants Sécurité Publique (ASP)
8 sergents	11 employés civils
4 caporaux	

Soit 62 employés répartis comme suit :

- 45 policiers assermentés
- 6 ASP (5.7)
- 11 employés civils (10.2)

Soit 56.7 EPT pour 60.9 prévus au budget 2017 (les aspirants étant hors effectif)

4.2.6. Formation continue

Quelque 1'800 heures ont été consacrées par l'ensemble du personnel à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours pour l'obtention du Brevet fédéral de policier (différents modules)
- Cours Enduro
- Cours de cadres ISP
- Cours CCI
- Cours de prévention routière
- Cours Faire face à l'agressivité
- Cours Bureau prévention des accidents
- Cours de cadres - moniteurs de tir
- Cours de tir pistolet et mitrailleuse
- Cours d'exercices tactiques moyens de contrainte
- Cours Moniteur bâtons tactiques
- Cours de masse SOPV
- Brevet fédéral / cours Ethique
- Brevet fédéral / Droit de l'homme
- Brevet fédéral / cours Psychologie
- Brevet fédéral / cours Police de proximité
- Brevet fédéral / cours Violences domestiques
- Brevet fédéral / Vols et brigandages
- Brevet fédéral / Rép. générale
- Cours Communication / relations humaines
- Cours maintien de l'ordre
- Cours PACT (Programme absence et climat au travail)
- Cours défibrillateur
- Cours ECA
- Cours rédiger vite et mieux

5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef opérationnel
Remplaçant du Commandant
Capitaine Jean-Claude Mangili

Il dirige la division opérationnelle qui comprend, la réception et la centrale d'engagement Police-secours, ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme.

Outre sa fonction de Chef opérationnel et de Vice-Président de la Commission de police, dont il a présidé les séances en 2017, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie.
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines.
- GT canton-communes – Collège Recrutement
- GT Polices communales – Collège des chefs opérationnels
- GT Polices communales – Collège des répondants formation continue

5.1. Section Prévention Proximité



Chargé de prévention
Adjudant Christophe Aeby

Vivre en sécurité constitue un besoin essentiel pour le citoyen. Pour ce faire, celui-ci demande ou attend, directement ou indirectement, que les représentants des forces de l'ordre assurent, notamment, une présence visible et qu'ils soient à l'écoute de ses préoccupations.

Ainsi, en plus d'une police assurant des interventions 24h/24 (police-secours), il se fait sentir depuis de nombreuses années le besoin d'une police qui s'intéresse à la sécurité au quotidien en étant capable de répondre aux petits actes d'incivilité et au sentiment d'insécurité perçu par la population.

Une police de proximité vise précisément à créer les conditions d'une véritable tranquillité publique à l'échelle des quartiers, que ce soit en milieu urbain ou rural. Ainsi, en plus de connaître les caractéristiques sociales, économiques et humaines de son territoire, elle se doit de proposer un service proactif en matière de prévention et de dissuasion, mais elle doit aussi être dans la réaction en réprimant les comportements inadéquats ou mettant en danger ses semblables.

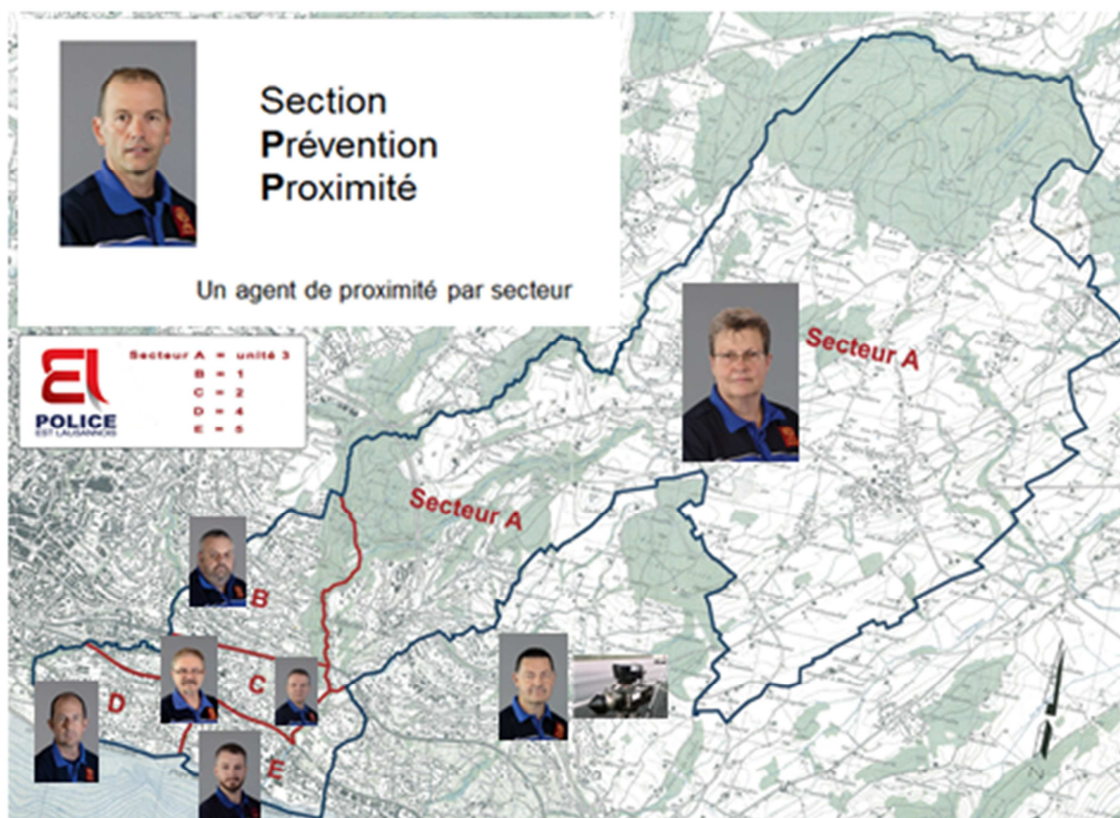
Toutefois, cela ne suffit pas et chaque individu doit être intégré comme partenaire dans le processus de la résolution de problèmes et dans l'établissement des priorités. C'est là un fondement de la police de proximité, gardienne de la paix, et nous faisons tout au quotidien pour répondre à l'attente de nos citoyens, jeunes, moins jeunes, y compris les enfants. Ainsi, avec la collaboration de divers partenaires, nous pouvons tout au long de l'année rencontrer tous les écoliers de notre territoire dans le cadre de la prévention routière et des délits, mais également mener des actions sur le terrain en allant au contact des habitants avec notre véhicule de prévention.

Constituée en septembre 2014, la section Prévention Proximité compte à ce jour 8 collaborateurs. Afin de répondre aux attentes, ses missions sont, notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et si possible proposer des solutions durables ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière dans les établissements scolaires et au gymnase ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers).

5.1.1 Unité Proximité

Pour garantir les contacts avec la population, le territoire opérationnel a été divisé en 5 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major.



Durant l'année 2017, bon nombre d'interventions ont été effectuées et ce dans divers domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des stupéfiants, des infractions au code rural et du RGPI, des nuisances et conflits divers. Plus de 3'600 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs, (2'900 en 2016) notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de la section ont procédé à 67 (54 en 2016) contrôles. 30 l'ont été dans le domaine de la « dissuasion » où plus de 200 contraventions (86 en 2016) ont dû être délivrées pour diverses infractions. Les 37 autres contrôles (21 en 2016) l'ont été uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. Plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier, que ce soit à la demande de propriétaires/locataires ou d'organisateur de manifestations/spectacles. Notons ce cas de locataires qui se plaignaient d'un bruit de ventilation provenant d'un immeuble voisin, bruit qui a été finalement localisé après plusieurs contrôles.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 21 reprises (19 en 2016). A ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'500 personnes (idem 2016) ont été rencontrées et plus de 500 flyers (700 en 2016) préventifs distribués. Des centaines d'articles publicitaires (stylos, règles, disques de stationnement/grattoir, étuis empêchant la lecture inopinée des bandes des cartes de crédit, lampes de poche, frisbee pour les plus jeunes, etc.) ont été offerts.



5.1.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2016-2017, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 220 heures d'enseignement (195 en 2016) et visité 165 classes enfantines et primaires (167 en 2016), du 1^{er} au 11^{ème} cycle Harmos de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont-Savigny. Ceci nous a ainsi permis de rencontrer plus de 2'700 écoliers (2'500 en 2016), y compris les étudiants du gymnase de Chamblandes à Pully.

En outre, tout comme en 2016, des cours théoriques et pratiques ont encore été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise gracieusement à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Harmos, nous ont à nouveau permis de rencontrer plus de 300 écoliers scolarisés sur les 4 communes.

Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} année. 14 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.

Notons encore que du temps a été consacré à la formation de patrouilleurs scolaires, lesquels ont été engagés par les communes de Belmont et de Savigny, respectivement 6 et 8 personnes.

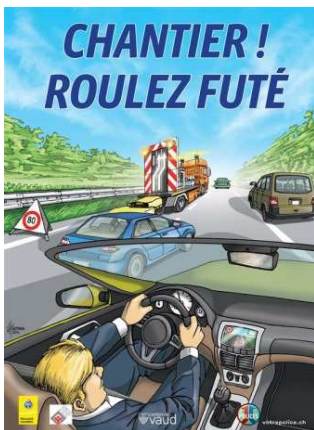
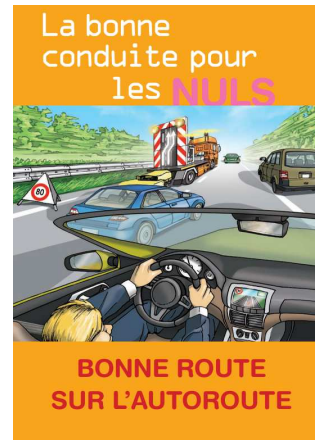


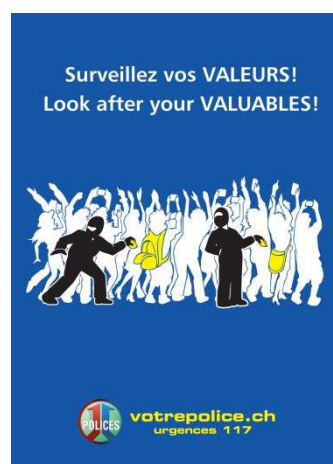
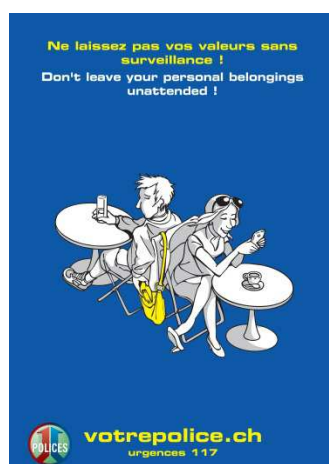
sois-net.ch

- ✓ Pas d'image intime
- ✓ Pas de harcèlement
- ✓ Pas de vengeance
- ✓ Pas d'insulte
- ✓ Signaler tout dérapage



Quelques actions de prévention effectuées en 2017 :





5.2. Unité Radar (annexe 5)

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés " Visispeed ". Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 819 jours (893 en 2016). Cette baisse s'explique par le fait qu'un appareil, défectueux, n'a pas pu être utilisé pendant deux mois environ.

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile. Des critères légaux très stricts basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions pour déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une convention a été signée entre le Comité de direction et son homologue de l'Association Police Lavaux afin de permettre aux corps de police respectifs d'échanger leurs appareils de contrôle, Police-Lavaux disposant d'un appareil radar portable (Trucam) pouvant être utilisé dans d'autres conditions (présence d'obstacles) notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Malgré les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed), le taux de véhicules en infraction, sur certaines artères, est encore supérieur à la moyenne (6 %).

5.2.1. Radar mobile Pully

• nombre de contrôles	212	(2016 : 218)
• nombre de véhicules recensés	83'568	(107'486)
• nombre de véhicules en infraction	3'186	(3'926)
• dépassements dénoncés Préfecture	16	(37)
• dépassements dénoncés Ministère public	4	(5)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	3,81	(3,65)
- zones 30 km/h (%)	9,39	(8,43)
- routes 50 km/h (%)	1,92	(2,06)
- routes 60 km/h (%)	8,97	(8,73)
- routes 80 km/h (%)	2.43	(0,80)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2016)
Alpes, avenue des	6	723	61	8.44 (7,47)
Avenir, avenue de l'	5	325	22	6.77 (4,76)
Bellevue, avenue de	5	367	29	7.90 (10,12)
Belmont, avenue de	3	33	6	18.180 (-)
Bouvreuils, chemin des	1	65	8	12.31 (-)
Bruyère, chemin de la	3	296	33	11.15 (17,37)
Cerisiers, chemin des	6	1'177	80	6.80 (5,38)
Chamblandes, chemin de	5	672	42	6.25 (3,90)
Chantemerle, chemin de	4	131	4	3.05 (2,11)
C.-F. Ramuz, avenue	12	7'694	37	0.48 (0,41)
Château-Sec, chemin du	5	1'101	139	12.62 (10,08)
Chenaule, route de	1	----	0	0.00 (0,00)
Clair-Matin, chemin de	2	75	5	6.65 (4,35)
Collèges, avenue des	1	23	0	0.00 (-)
Désertes, avenue des	6	3'439	27	0.79 (1,03)
Etienne Guillemain, avenue	5	309	97	31.39 (-)
Fau-blanc, chemin du	8	1'539	178	11.57 (10,99)
Fontanettaz, chemin de la	1	80	2	2.50 (1,47)
Forêt, boulevard de la	9	6'303	210	3.33 (2,82)
Général Guisan, avenue	19	21'251	379	1.78 (1,91)
Grand'Rue	2	34	0	0.00 (-)
Lavaux, avenue de	13	10'489	119	1.13 (1,35)
Liaudoz, chemin du	4	267	7	2.62 (3,55)
Mallieu, chemin de	1	36	0	0.00 (-)
Manoir, chemin du	2	81	16	19.75 (10,13)
Montillier, chemin du	4	344	37	10.76 (13,20)
Oron, route d' (60)	10	10'712	961	8.97 (8,73)
Oron, route d' (80)	5	2'056	50	2.43 (0,86)
Osches, chemin des	9	1'175	137	11.66 (13,02)
Pallin, chemin de	1	----	0	0.00 (-)
Peupliers, avenue des	1	45	2	4.44 (3,11)
Poste, rue de la	1	458	1	0.22 (-)
Préau, chemin du	1	73	1	1.37 (4,41)
Rennier, chemin de	8	4'290	170	3.96 (5,95)
Roches, chemin des	2	448	8	1.79 (0,86)
Rochettaz, avenue de	12	3'013	188	6.23 (4,37)
Samson Reymondin, avenue	3	1'140	1	0.09 (0,59)
Senalèche, avenue de	4	154	9	5.84 (3,74)

Somais, chemin de	5	822	44	5.35 (13,93)
Source, chemin de la	1	28	1	3.57 (7,91)
Tilleuls, chemin des	2	380	26	6.84 (-)
Verney, chemin de	1	----	0	0.00 (0,00)
Vevey, route de	1	809	7	0.87 (2,07)
Vignes, chemin des	8	654	39	5.96 (4,05)
Villardiez, chemin de	1	17	1	5.88 (-)
Villardin, avenue de	1	440	2	0.45 (0,00)
Total	212	83'568	3'186	3.84 (3,65)

5.2.2. Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	53	(2016 : 38)
• nombre de véhicules recensés	49'709	(41'746)
• nombre de véhicules en infraction	2'409	(1'641)
• dépassements dénoncés Préfecture	17	(10)
• dépassements dénoncés Ministère public	3	(3)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	4.85	(3,93)
- zones 30 km/h (%)	10.84	(8,03)
- routes 50 km/h (%)	4.83	(3,91)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2016)
Conversion, route de la	6	4'005	167	4.16 (-)
Grangette, chemin de la	5	166	18	10.84 (8,02)
Lac, route du	23	25'966	1'927	7.42 (6,34)
Simplon, route du	19	19'572	297	1.52 (1,36)
Total	53	49'709	2'409	4.85 (3,93)

5.2.3. Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

• nombre de contrôles	53	(2016 : 42)
• nombre de véhicules recensés	10'909	(12'154)
• nombre de véhicules en infraction	1'174	(1'043)
• dépassements dénoncés Préfecture	21	(23)
• dépassements dénoncés Ministère public	2	(1)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	10,76	(8,58)
- zones 30 km/h (%)	15,58	(18,24)
- routes 50 km/h (%)	9,78	(6,57)
- routes 60 km/h hors localité (%)	1,15	(0,8)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2016)
Arnier, route d'	9	2'066	333	16.12 (21,0)
Burenoz, route du	3	1'181	101	8.55 (0,0)
Courtillet, chemin du	2	86	7	8.14 (13,04)
Crau-Au-Fer, chemin du	1	17	1	4,55 (-)
Cure, chemin de la	1	110	5	4.41 (4,41)
Ecaravez, chemin des	2	60	9	15.00 (11,11)
Léchire, chemin de la	1	39	1	2.56 (-)
La Louche, chemin de	7	535	78	14.58 (14,48)
Monts-de-Lavaux (loc), route des	18	5'730	575	10.03 (6,82)
Monts-de-Lavaux (h loc), route des	3	866	10	1.15 (0,8)
Signal, route du	5	198	54	27.27 (16,39)
Villars, chemin de	1	21	0	0.00 (5,26)
Total	53	10'909	1'174	10.77 (8,58)

5.2.4. Radar mobile Savigny

• nombre de contrôles	76	(2016 : 66)
• nombre de véhicules recensés	43'511	(34'306)
• nombre de véhicules en infraction	5'365	(2'755)
• dépassements dénoncés Préfecture	268	(126)
• dépassements dénoncés Ministère public	48	(23)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	12.33	(8,03)
- routes 50 km/h (%)	20.26	(13,15)
- routes 60 km/h localité(%)	1.88	(3,50)
- routes 60 km/h hors localité(%)	12.94	(-)
- routes 80 km/h (%)	1.70	(1,32)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2016)
Chexbres, route (50 km/h)	11	13'723	3'170	21.10 (17,55)
Chexbres, route (60 km/h)	1	997	129	12.94 (-)
Claie-aux-Moines (60 km/h), rte de la	6	3'368	71	2.1 (4,62)
Claie-aux-Moines (80 km/h, rte de la	10	7'818	125	1.60 (1,16)
Cullayes, route des	2	350	35	17.09 (-)
Grenet, route du	3	392	67	17.09 (7,11)
Jorat, route du	3	538	68	12.64 (15,98)
Lutry, route de (50 km/h)	10	4'828	1'206	24.98 (17,19)

Lutry, route de (80 km/h)	4	1'580	52	3.29 (1,98)
Miguettes, route des	3	357	16	4.48 (7,93)
Mollie-Margot, route de (50 km/h)	6	1'118	57	5.09 (3,30)
Mollie-Margot, route de (80 km/h)	3	870	11	1.26 (4,25)
Roche, route de la	1	58	0	0.00 (-)
Oron, route d' (50)	3	2'880	294	10.21 (9,62)
Oron, route d' (60)	2	1'122	17	1.52 (4,44)
Oron, route d' (80)	2	917	2	0.22 (0,47)
Vers-chez-les-Blanc, route de	6	2'600	45	1.73 (0,94)
Total	76	43'511	5'365	12.33 (8,03)

5.3. Section Police-secours (PS)



Chef Police-secours
Adjudant Stéphan Herbez

5.3.1. Centrale téléphonique – Réception PS

Chaque année, la centrale téléphonique de Police-secours réceptionne quelque 20'000 appels téléphoniques provenant, notamment, de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour des interventions urgentes 117 ayant lieu sur notre territoire opérationnel, respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou pour des questions diverses.

Quelque 9'000 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte.

5.3.2. Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes " 117 ", les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

5.3.2.1. Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Interventions/sollicitations	5'163 (2016 : 4'910)				
Plaintes enregistrées	687 (2016 : 810)				
Arrestations/interpellations	163 (2016 : 199)				
Amendes d'ordre	3'224 (2016 : 3'241)				
Fichets conseils, avertissements écrits	949 (2016 : 813)				
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
• Commission de police	1'411 (2016 : 1'338)				
• Préfecture (SAT+ RAD OK)	876 (2016 : 551)	508 (308)	32 (36)	40 (42)	296 (165)
• Ministère public / Trib. Mineurs	304 (2016 : 258)	207 (184)	21 (24)	7 (13)	69 (37)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	282 (2016 : 263)	194 (200)	23 (16)	23 (15)	42 (35)
Ivresses au volant	124 (2016 : 108)	93 (83)	13 (13)	6 (7)	12 (5)
Conduite sous retrait ou sans permis	35 (2016 : 37)				
Dénonciations fautes de circulation LCR	455 (2016 : 277)				
Rapports de renseignements	472 (2016 : 534)				
Exécution mandats et notifications diverses	1'115 (2016 : 1'457)				
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'169 (2016 : 1'003)	686	116	217	150
• Contrôles circulation	2'150 (2016 : 2'154)	1'426	189	177	358
• Patrouilles et actions préventives	30'505 23'763 heures	19'375	3'358	3'860	3'912

5.3.2.2. Personnes dénoncées en Préfecture

Accidents de la circulation	92	(2016 : 90)
Ivresses non qualifiées (entre 0.5 0/00 et 0.79 0/00)	46	(44)
Excès de vitesse	365	(220)
Infractions LCR	391	(214)
Total	894	(564)

5.3.2.3. Personnes déferées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs

Accidents de la circulation	39	(35)
Ivresses qualifiées (+ 0.8 0/00)	57	(64)
Excès de vitesse	62	(37)
Infractions LCR	59	(68)
Infractions LEtr	41	(42)
Loi fédérale sur les stupéfiants (74 AO)	122	(89)
Total	380	(335)

5.3.2.4. Privation de liberté

Pour ivresses, scandale et autres infractions	72	(2016 : 79)
Personnes remises à d'autres instances (Magistrats, Police cantonale, etc.)	22	(42)
Total	94	(121)

5.3.2.5. Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants (Constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	91	(2016 : 78)
Mineurs	31	(11)
Genre de marchandise saisie		
Haschisch – marijuana – cannabis	388.45 gr.	(268.75 gr.)
Héroïne	6.35 gr.	(0.00)
Cocaïne	11.80 gr.	(1.95 gr.)
MDMA	0 gr.	(0.00)
Champignons hallucinogènes	0 gr.	(0.00)

5.3.2.6. Véhicules trouvés ou volés

Véhicules/plaques trouvés	48	(2016 : 48)
- cycles/cyclomoteurs	25	(21)
- motocycles	1	(3)
- plaques	22	(24)
 Véhicules annoncés volés	 27	 (40)

5.3.2.7. Accidents de circulation

Le Service de police a enregistré 282 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. Ils se répartissent comme suit :

- 119 avec dommages matériels
- 26 avec lésions corporelles
- 137 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Nature des accidents :

Avec dégâts matériels	59	(2016 : 48)
Avec dégâts matériels et fuite	49	(36)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	11	(12)
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	0	(2)
Avec blessés	21	(24)
Avec blessés et fuite	2	(2)
Avec blessés et ivresse ou surmenage	3	(1)
Mortel	0	(0)
Arrangements à l'amiable	137	(141)
 Total	 282	 (266)

Voir tableaux annexés en fin de rapport

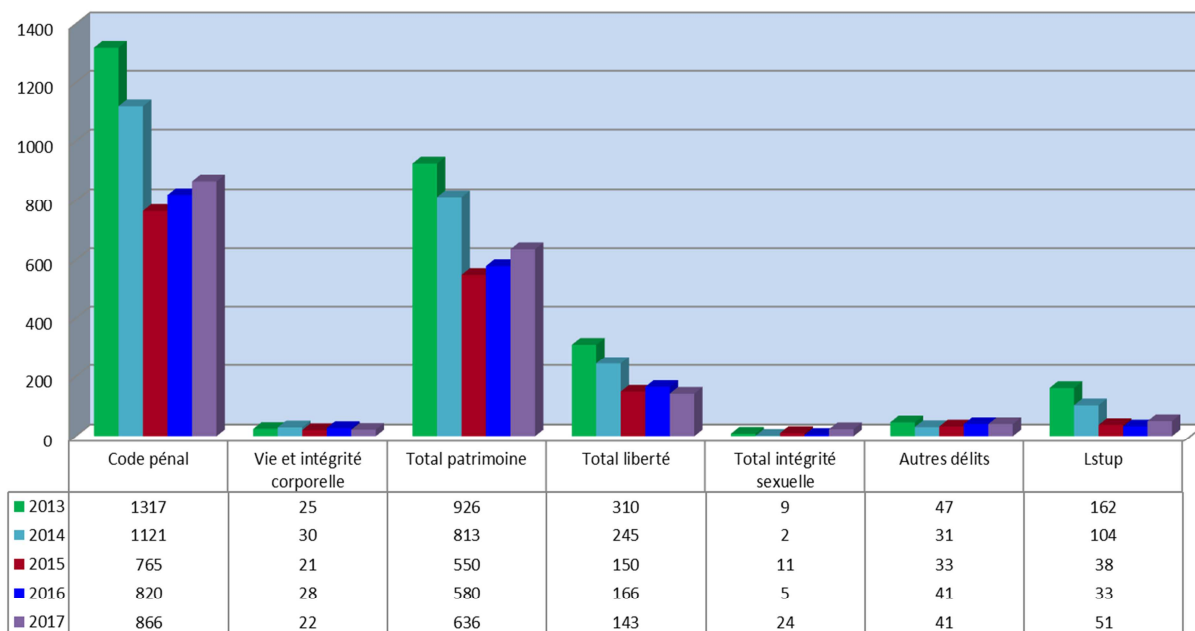
5.4. Manifestations

Police Est Lausannois a assuré un service d'ordre ou de circulation à l'occasion de 163 manifestations sportives, culturelles, musicales ou pour des expositions, réceptions, assemblées et services funèbres notamment.

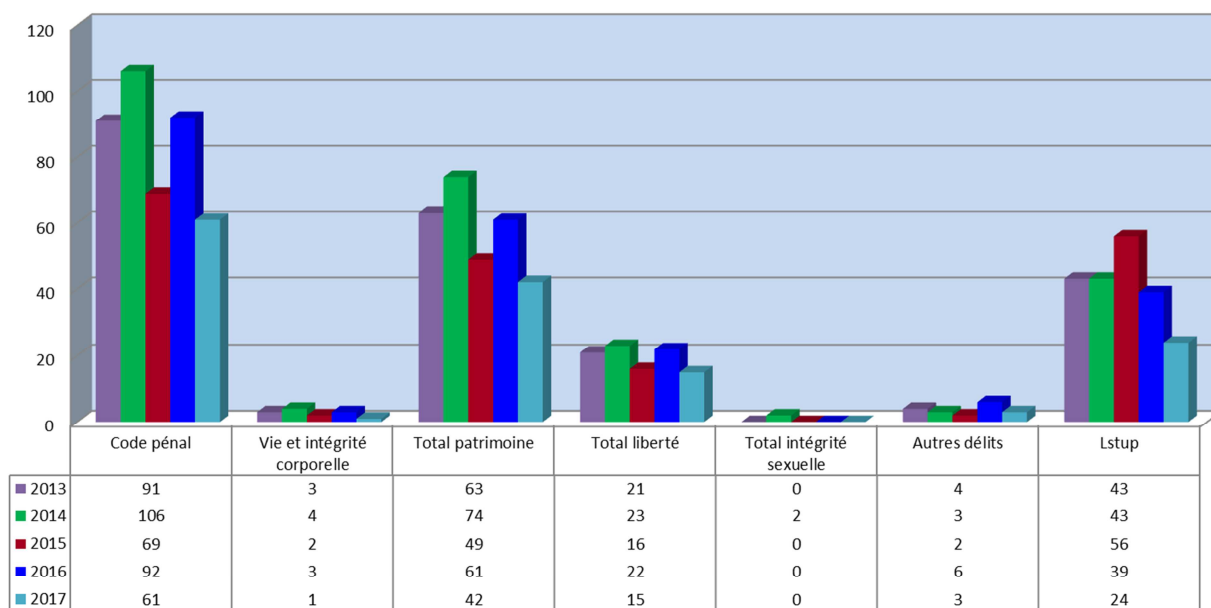
5.5. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL

Affaires traitées par la Police cantonale vaudoise + Police Est Lausannois
(source : Office fédéral des statistiques - OFS)

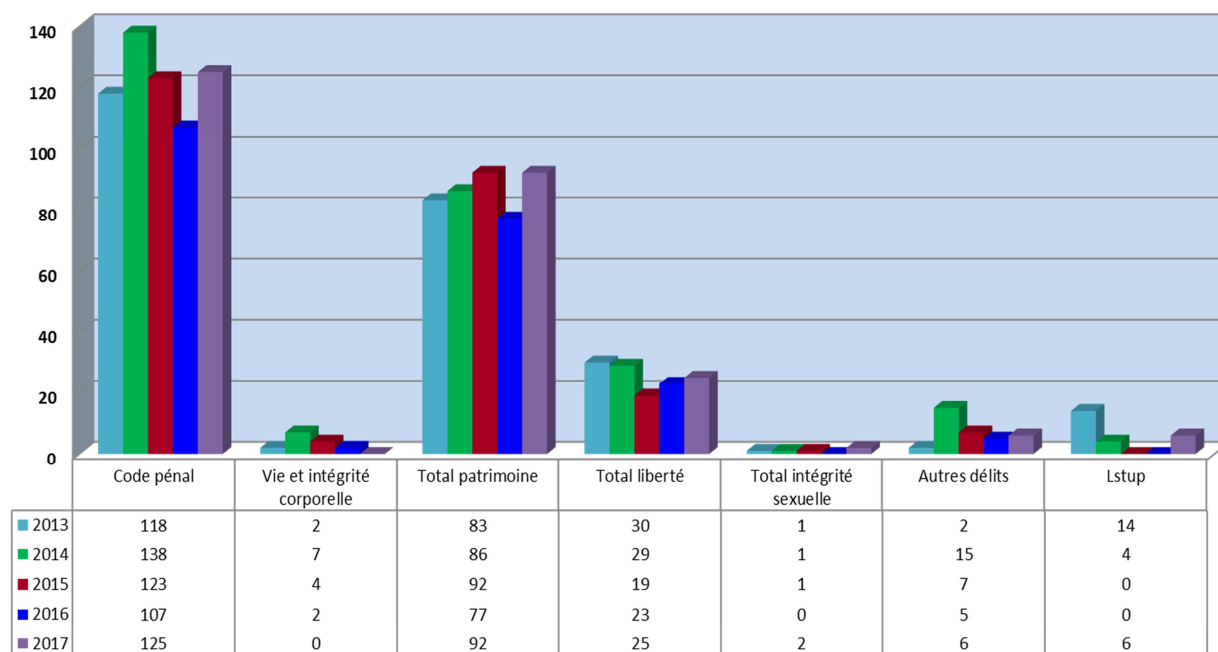
**Infractions au CP + Lstup
Commune de Pully**



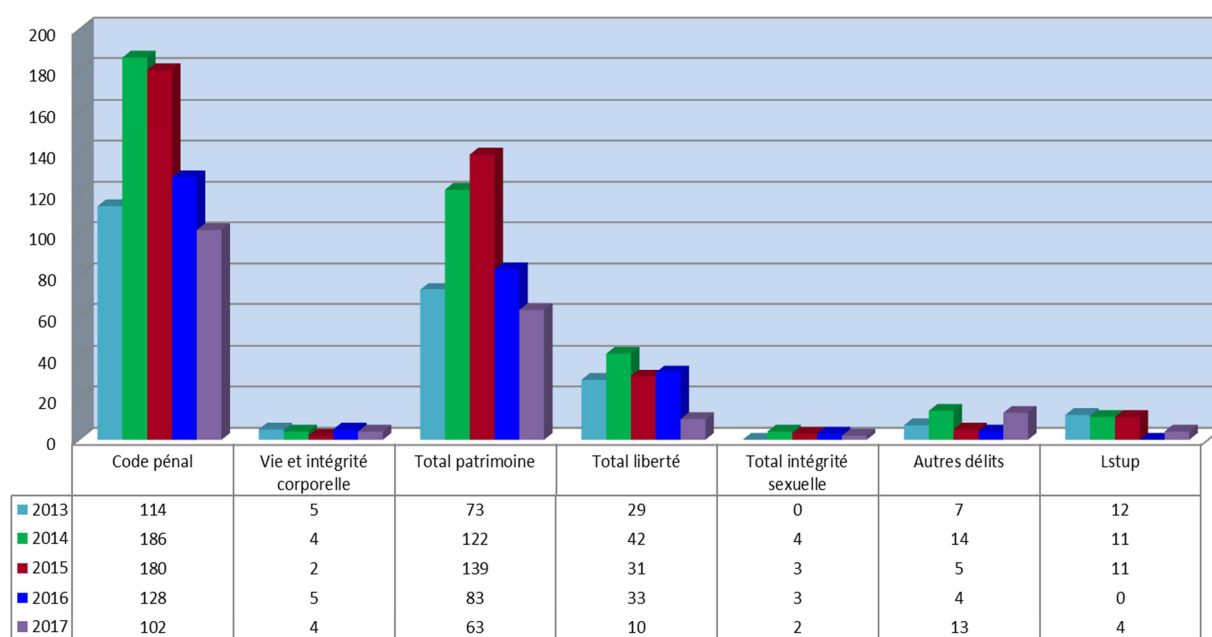
**Infractions au CP + Lstup
Commune de Paudex**



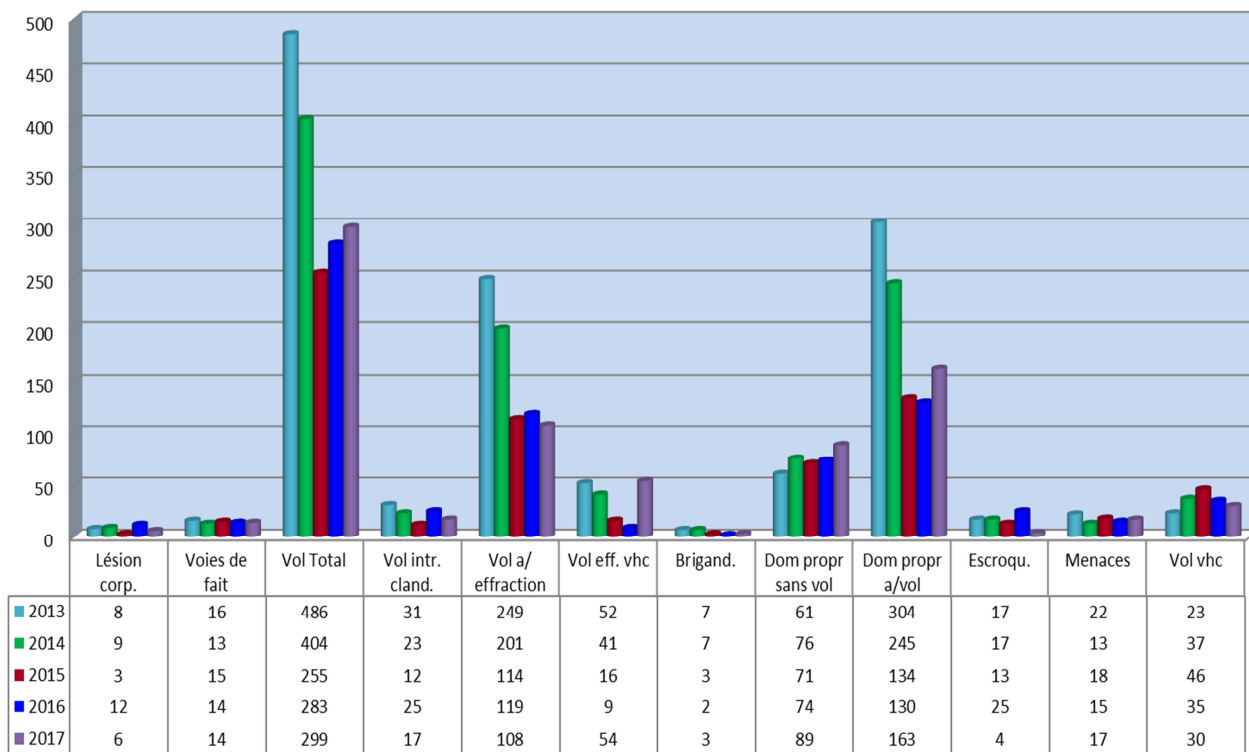
Infractions au CP + Lstup Commune de Belmont s/Lsne



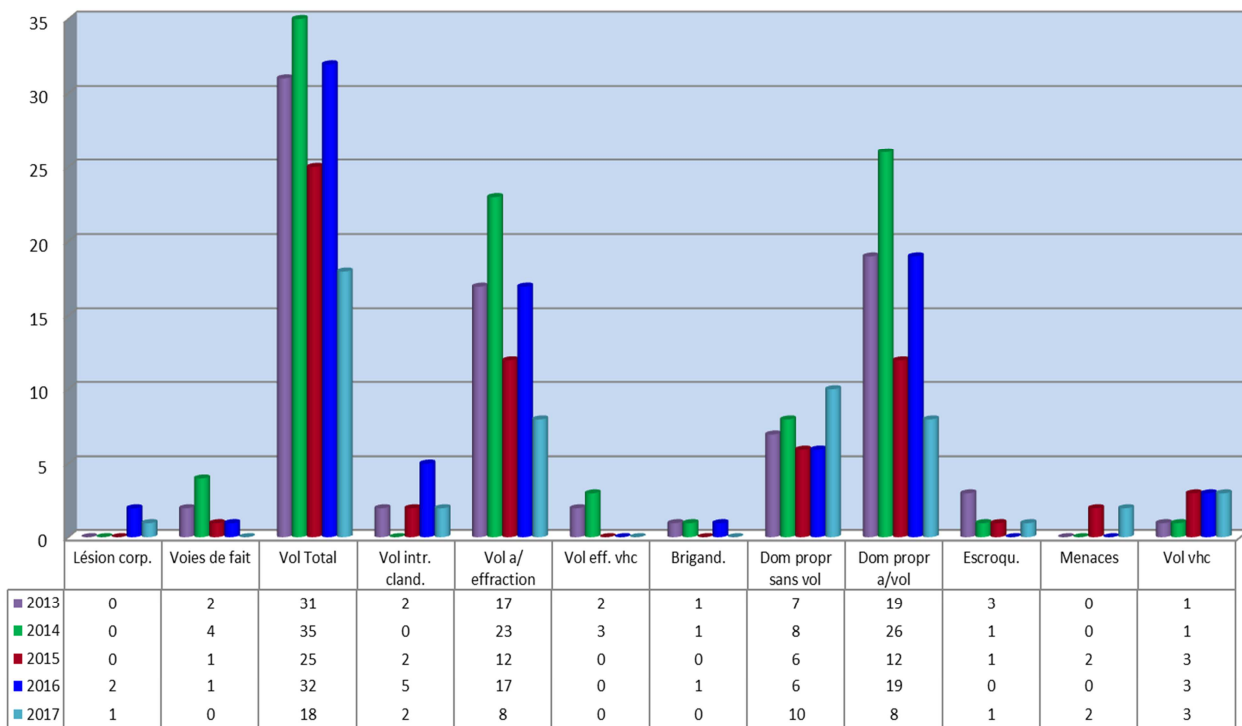
Infractions au CP + Lstup Commune de Savigny



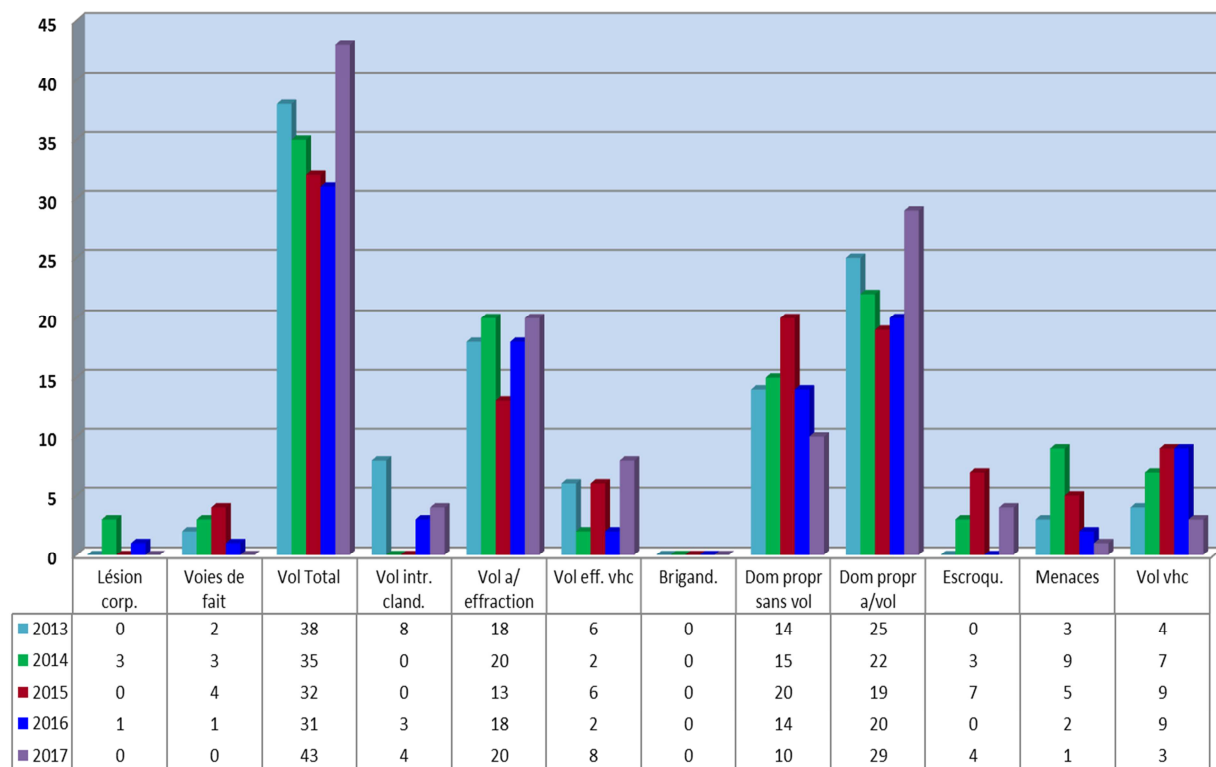
Nature des infractions Ville de Pully



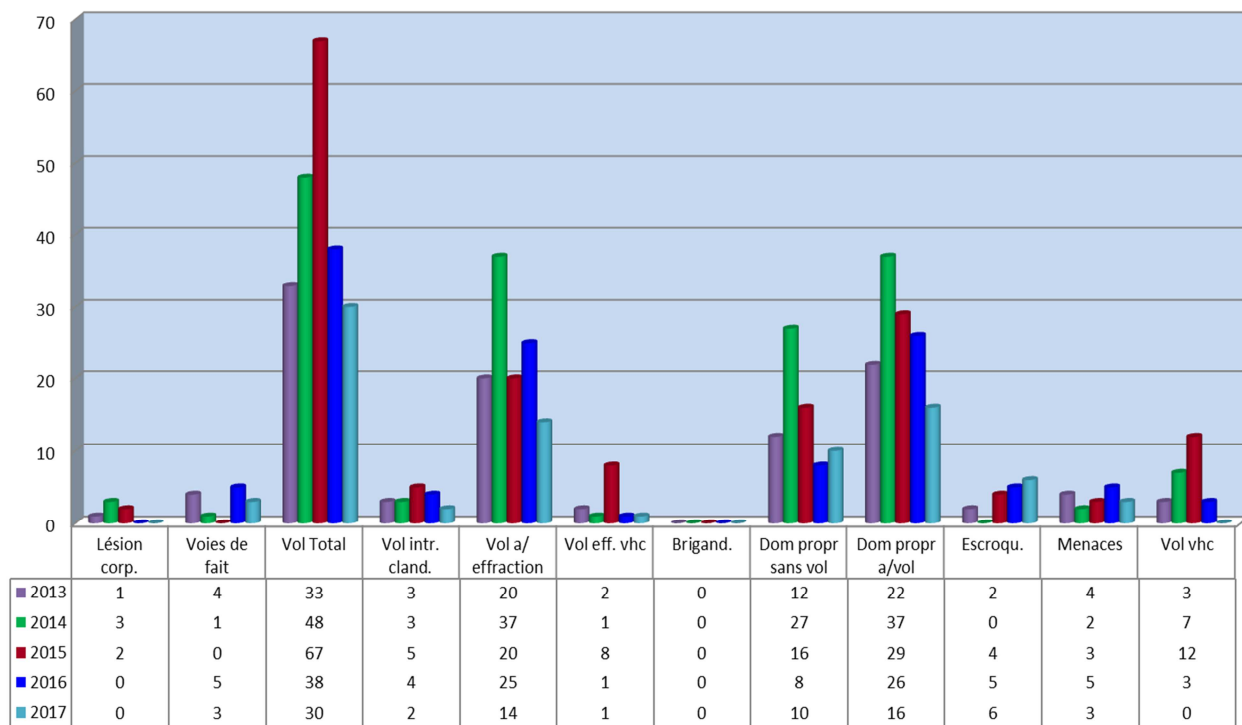
Nature des infractions Commune de Paudex



Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



Nature des infractions Commune de Savigny



6. DIVISION SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux
Premier-Lieutenant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique " police " est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

6.1. Signalisation Routière (SR)

L'unité SR, composée de quatre hommes, a pour tâches notamment de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers ;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.) ;
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière ;
- appuyer les responsables des Services de l'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules des services ;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière.

Durant l'année 2017, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les 4 communes dans le cadre de la remise en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à 450 réunions de travail et de chantiers.

A 31 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

723 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

32 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 139 heures pour les fouilles privées.

Courant 2017, les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : For Noise – 20 kilomètres de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête du Sauvetage - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Marcheurs de Pully – Festival Entre Deux - Manifestations diverses à Verte

Rive – Nocturnes – Fête de la Grand'Rue – Schubertiades – Fêtes des Ecoles – Joutes sportives – Tournoi de foot – Pully-Passion – Vide-greniers – Week-end musical.

183 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc., générant la pose de signalisation.

6.1.1. Peinture utilisée (en kg)

C'est l'équivalent de 2'010 kg de peinture et 200 litres de diluant qui ont été utilisés pour le marquage routier.

6.1.2. Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Suzuki) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Suzuki) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon à pont) – signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 603 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Proximité
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste

Plusieurs véhicules de remplacement ont été loués tout au long de l'année.

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru environ 190'000 km.

6.2. Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc.) ;
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.

- 295 (239 en 2016) heures ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully).

7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative
Adjutant Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'EM, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner, voire le diriger vers une entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente d'alcool, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

7.1. Chancellerie

7.1.1. Rapports de renseignements établis sur réquisition de :

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	89
Divers services officiels	363
Total	452 (2016 : 299)

7.1.2. Rapports transmis à l'intention de :

Préfecture de Lavaux-Oron	876
Ministère public + Tribunal des mineurs	304
Service des automobiles	1'028

Police cantonale vaudoise	1'053
Divers services officiels	1'882
Total	5'143 (2016 : 4'243)

7.2. Réception

Durant l'année, le personnel administratif accueille environ 13'000 citoyens directement au guichet du poste de police et répond à quelque 20'000 appels téléphoniques pour diverses questions administratives.

1'420 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

7.2.1. Permis de pêche

47 Permis de pêche délivrés au poste	CHF	470.00
Depuis 2013 les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur		

7.2.2. Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully

1'201 cartes journalières ont été vendues	CHF	48'040.00
---	------------	------------------

7.2.3. Inspection des champignons

36 personnes ont eu recours aux conseils du contrôleur officiel, dont 11 qui n'ont toutefois pas présenté l'entier de leur cueillette, déclarant connaître les espèces non-présentées. 29,88 kg de champignons ont été contrôlés. 22 récoltes étaient impropres à la consommation. 9 récoltes avaient au moins un champignon toxique ou mortel. 12 espèces vénéneuses ont été retirées des récoltes. Ce collaborateur a également été sollicité à plusieurs reprises par divers hôpitaux suisses pour des consultations ou intoxications.

7.2.4. Objets trouvés

Objets enregistrés	490	
Objets restitués aux ayants droit	240	
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	22	
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	134	
L'ensemble des récompenses s'élève à	CHF	2'714.00
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	CHF	11'091.45

7.3. Police du commerce Ville de Pully

7.3.1. Lotos

Un loto a été organisé au mois de février 2017

7.3.2. Tombolas

Autorisations délivrées	19
-------------------------	----

7.3.3. Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2017

Cafés-restaurants	24
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-room sans alcool	3
Buvettes diverses	4
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	20
Patentes pour la vente au détail de tabac	20
Autorisation spéciale	1
Caveau	1

7.3.4. Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Taxes perçues	CHF	3'090.00
---------------	-----	----------

7.3.5. Utilisation / anticipation du domaine public

Marché
Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet
Musiciens des rues – pantomimes
Stands divers
Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues
Autorisations de parquer pour les entreprises

Taxes perçues	CHF	35'567.50
---------------	-----	-----------

7.3.7. Taxe de séjour

Montant encaissé	CHF	52'836.61
------------------	-----	-----------

7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées en tombe à la ligne au cimetière de Chamblandes	17
Personnes inhumées en tombe cinéraire et en columbarium	22
Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	1
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	43
Personnes décédées sur la commune de Pully	7
Personnes décédées sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	3
Personnes inhumées en concession de corps	10
Personnes inhumées en concession cinéraires	6
Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	CHF 73'555.00

8. BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	8'533 (2016 : 8'026)	7'512	431	297	293
AO par Police-Secours + Prox	3'224				
AO par ASP	5'309				

8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons, en Ville de Pully.

8.2.1. SAT – Vitesse (annexe 5)

Nombre de contrôles	138	(2016 : 194)
Nombre de véhicules recensés	4'932'679	(3'652'598)
Nombre de véhicules en infraction	7'117	(4'716)
Dépassements dénoncés Préfecture	43	(24)
Dépassements dénoncés Ministère public	5	(9)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.14	(0,12)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infraction	% de dénoncés
Clergère	31	1'400'968	3'413	0.24
Damataire-Sud	22	614'558	351	0.06
Désertes-Port	21	710'080	812	0.11
Lavaux-Tirage	32	1'431'272	2'121	0.15
Ramuz-Chamblandes	32	775'801	420	0.05
Total	138	4'932'679	7'117	0.14

8.2.2. SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)

Nombre de contrôles	138	(2016 : 194)
Nombre de véhicules recensés	4'932'679	(3'652'598)
Nombre de véhicules en infraction	219	(410)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.004	(0,011)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules recensés	Vhcs en infraction	% de dénoncés
Clergère	31	1'400'968	17	0.0012
Damataire-Sud	22	614'558	32	0.0052
Désertes-Port	21	710'080	50	0.0070
Lavaux-Tirage	32	1'431'272	43	0.0030
Ramuz-Chamblandes	32	775'801	77	0.0099
Total	138	4'932'679	219	0.0044

8.3. Commission de police

Elle a traité 1'431 cas.

Prononcé 1'411 amendes par voie d'ordonnances pénales, soit :

- 1'075 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
- 336 pour des dénonciations sur fonds privés ;

Cité 20 contrevenants :

- 9 amendes par ordonnances pénales ou par ordonnances pénales rendues par défaut ;
- 0 prestations au travail ;
- 7 réprimandes (mineurs) ;
- 3 ordonnances de classement.
- Un cas est encore en suspens.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 612 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

D'autre part, 123 ordonnances de conversion ont été prononcées.

8.4. Montants encaissés

8.4.1. Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	281'437.50
Macarons résidants	CHF	265'512.50
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	7'310.60
Total	CHF	554'260.60

8.4.2. Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	CHF	454'910.00
Radar mobile	CHF	827'780.00
Radar fixe / surveillance automatique des feux	CHF	370'450.00

Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	158'188.78
Infractions sur fonds privé	CHF	43'514.50
Revenu brut des amendes encaissées, y compris les frais de procédure (sentences, contentieux)	CHF	1'854'843.28

8.5. Actions administratives

Commandements de payer enregistrés	1418	(2016 : 2182)
Commandements de payer notifiés	918	
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	65	
Notifications administratives pour instances diverses	149	

9. CONCLUSION

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2017 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2017 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 22 mai 2018 .

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

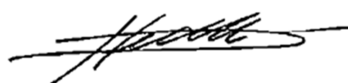
Le président



J-M Chevallaz



Le secrétaire



D-H Weber

ANNEXE 1

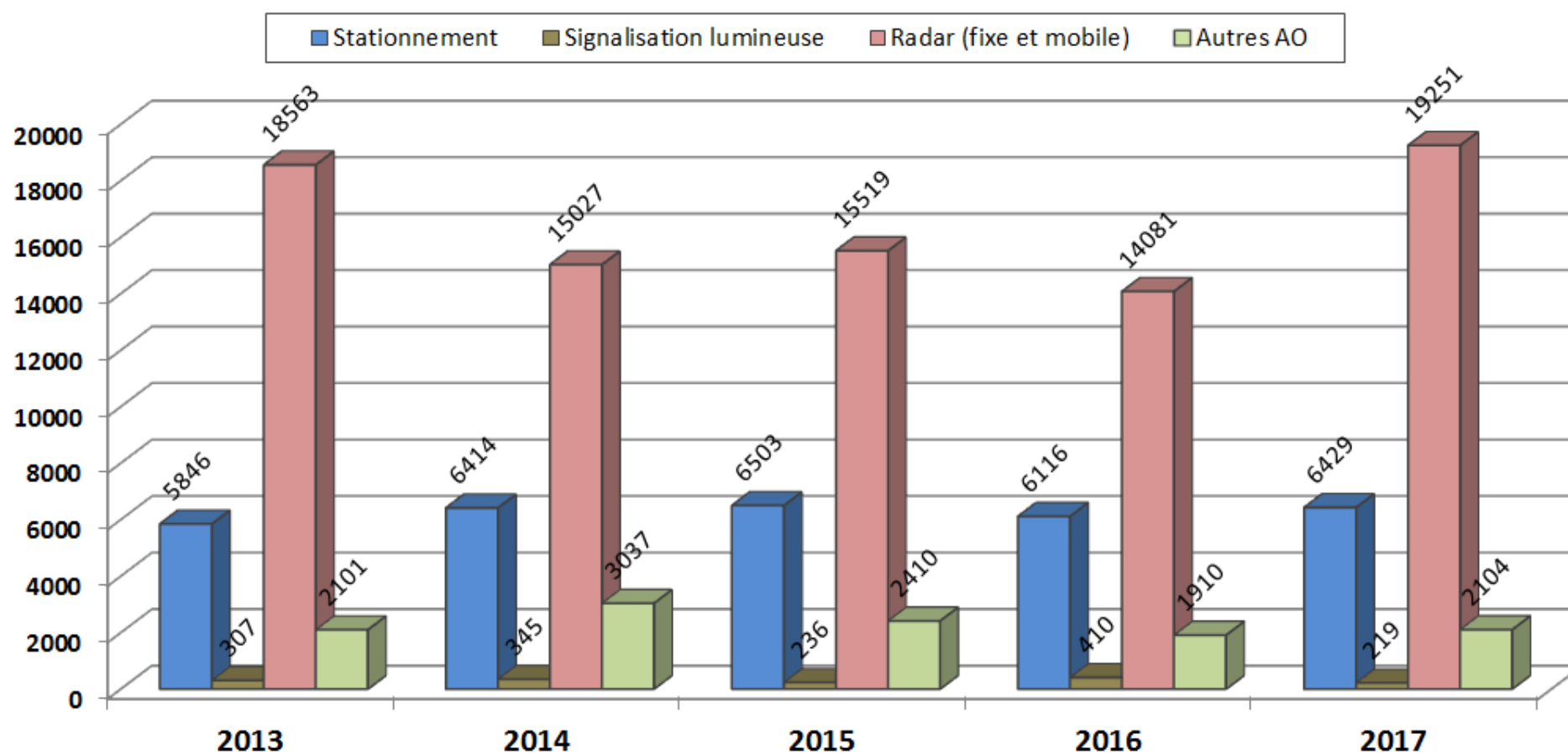


Association Sécurité Est Lausannois

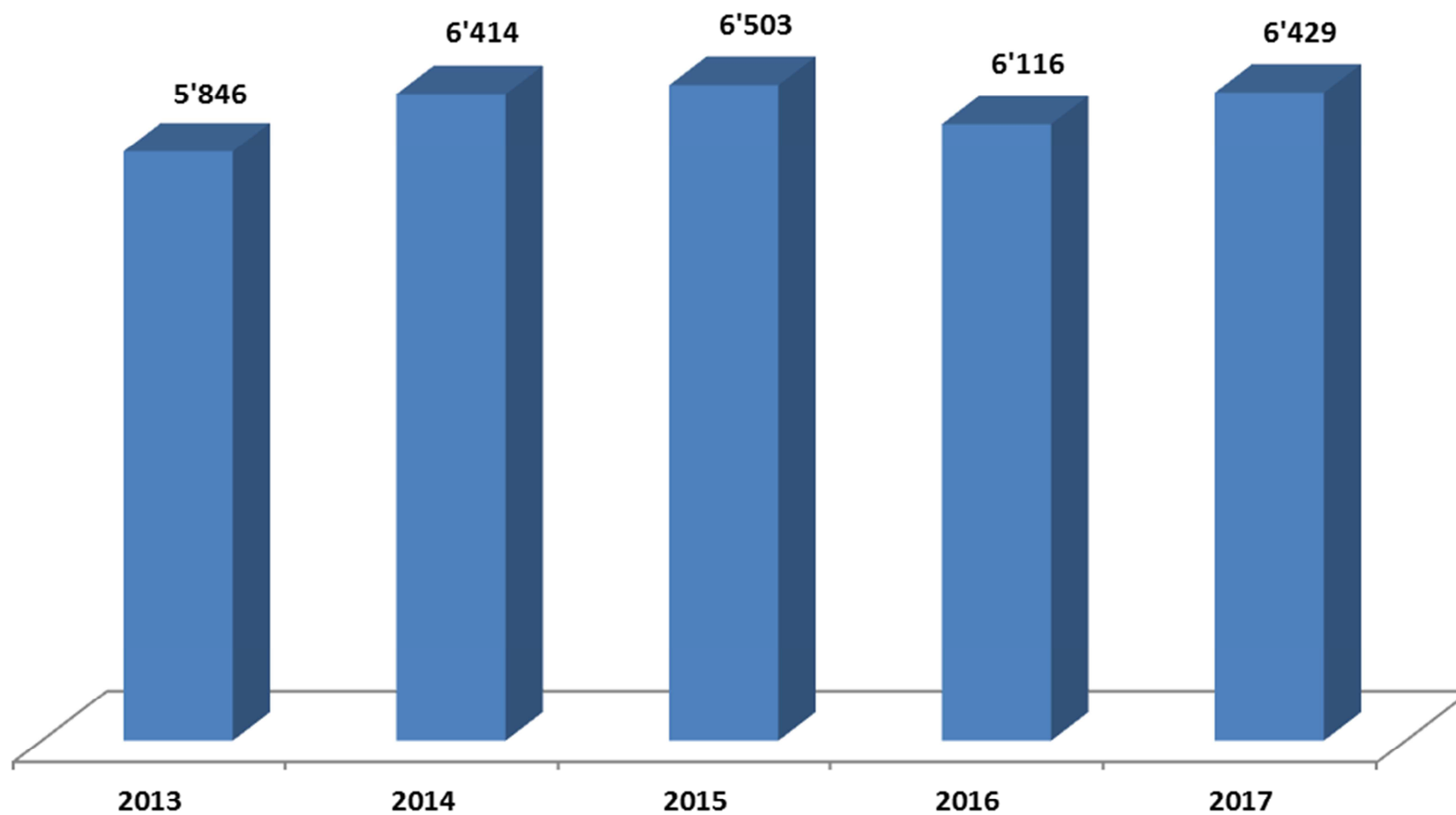
COMPTES 2017 PAR NATURE

	Comptes 2017	Budget 2017	ECART	Comptes 2016
3 CHARGES	9'986'153.43	10'460'743.00	-474'589.57	9'733'748.71
30 AUTORITES ET PERSONNEL	7'996'092.85	8'315'350.00	-319'257.15	7'945'191.75
300 AUTORITES ET COMMISSIONS	14'975.00	18'500.00	-3'525.00	16'175.00
301 PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	6'155'347.50	6'339'000.00	-183'652.50	6'081'527.65
303 ASSURANCES SOCIALES	533'861.80	556'500.00	-22'638.20	516'190.40
304 CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	943'857.05	1'011'200.00	-67'342.95	956'375.85
305 ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	143'462.05	157'500.00	-14'037.95	145'008.85
306 INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	25'131.45	26'700.00	-1'568.55	19'009.00
309 AUTRES CHARGES AUTORITES ET PERSONNEL	179'458.00	205'950.00	-26'492.00	210'905.00
31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'710'503.43	1'908'893.00	-198'389.57	1'534'072.21
310 IMPRIMES, FOURNITURES BUREAU ET ENSEIGNEMENT	31'146.75	38'600.00	-7'453.25	49'687.75
311 ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	333'767.52	423'096.00	-89'328.48	356'179.12
312 ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	31'414.95	60'000.00	-28'585.05	31'742.40
313 ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	4'179.60	4'300.00	-120.40	6'028.55
314 ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	128'409.00	165'500.00	-37'091.00	140'477.69
315 ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS	99'519.01	98'150.00	1'369.01	103'984.40
316 LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION	241'300.00	241'325.00	-25.00	241'300.00
318 HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	832'442.90	870'250.00	-37'807.10	596'859.20
319 IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	8'323.70	7'672.00	651.70	7'813.10
32 INTERETS PASSIFS				350.55
329 AUTRES INTERETS				350.55
33 AMORTISSEMENTS	83'833.40	83'500.00	333.40	103'620.50
331 AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	83'833.40	83'500.00	333.40	103'620.50
35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES	323.75	2'500.00	-2'176.25	397.55
352 COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	323.75	2'500.00	-2'176.25	397.55
36 AIDES ET SUBVENTIONS		500.00	-500.00	116.15
366 AIDES INDIVIDUELLES		500.00	-500.00	116.15
38 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET RESERVE DE RENOUVELLEMENT	195'400.00	150'000.00	45'400.00	150'000.00
380 ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT	195'400.00	150'000.00	45'400.00	150'000.00
4 REVENUS	-9'986'153.43	-10'460'743.00	474'589.57	-9'733'748.71
41 PATENTES, CONCESSIONS				-2'000.00
410 PATENTES				-2'000.00
42 REVENUS DU PATRIMOINE	-4'695.00	-9'000.00	4'305.00	-7'340.00
427 REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-4'695.00	-9'000.00	4'305.00	-7'340.00
43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	-2'281'330.54	-1'890'240.00	-391'090.54	-2'040'132.94
431 EMOLUMENTS	-21'428.65	-25'000.00	3'571.35	-22'038.75
435 VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-69'656.60	-88'640.00	18'983.40	-77'101.40
436 REMBOURSEMENTS DE TIERS	-278'975.10	-176'600.00	-102'375.10	-472'291.95
437 AMENDES	-1'911'270.19	-1'600'000.00	-311'270.19	-1'468'700.84
44 PART A DES RECETTES CANTONALES	-4'827.75		-4'827.75	-4'158.90
441 PART A LA TAXE CANTONALE DE SEJOUR	-4'827.75		-4'827.75	-4'158.90
45 PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS	-7'695'300.14	-8'561'503.00	866'202.86	-7'620'336.43
452 COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-7'695'300.14	-8'561'503.00	866'202.86	-7'620'336.43
48 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENT SPECIAUX				-59'780.44
480 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVE				-59'780.44

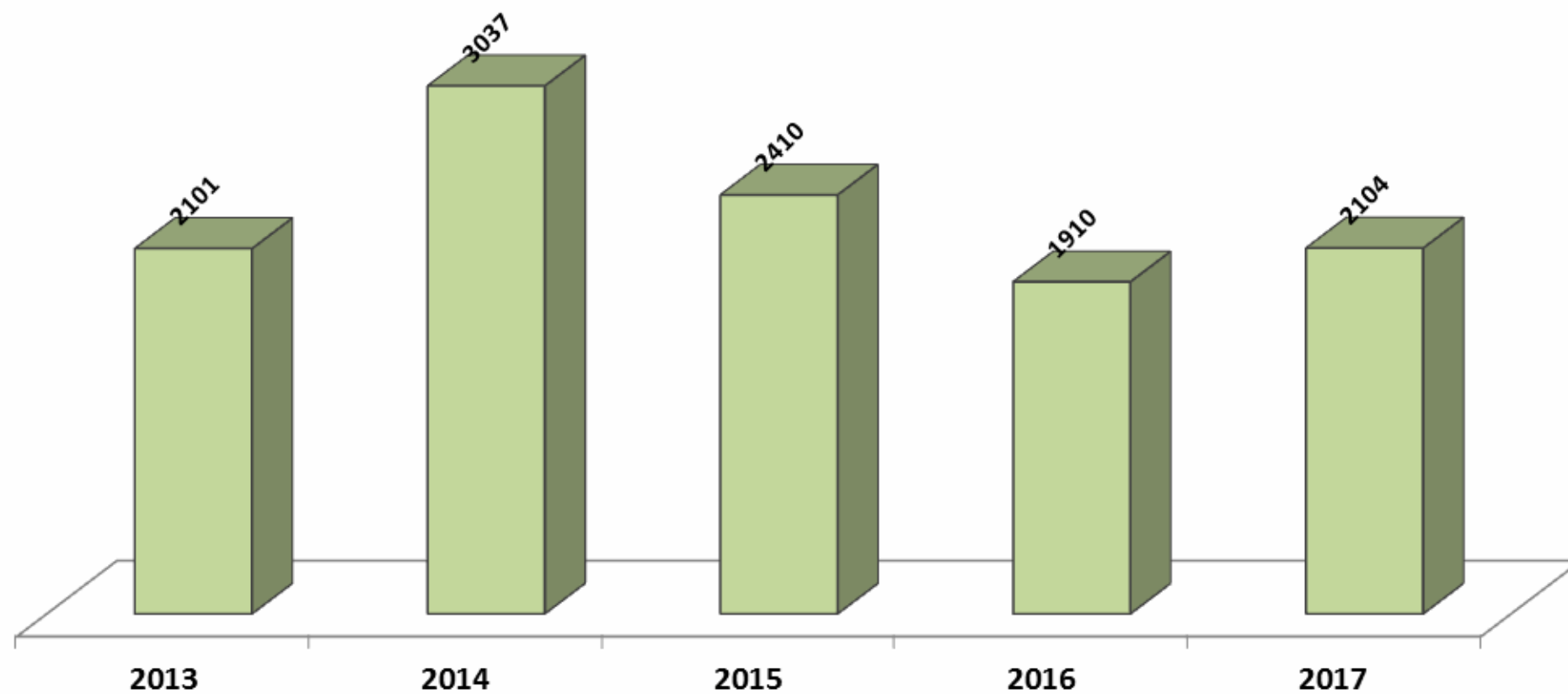
STATISTIQUES DES AMENDES D'ORDRE PAR GENRE, DE 2013 À 2017



STATISTIQUES DES AO POUR STATIONNEMENT DE 2013 À 2017



STATISTIQUES DES AUTRES AO, DE 2013 À 2017

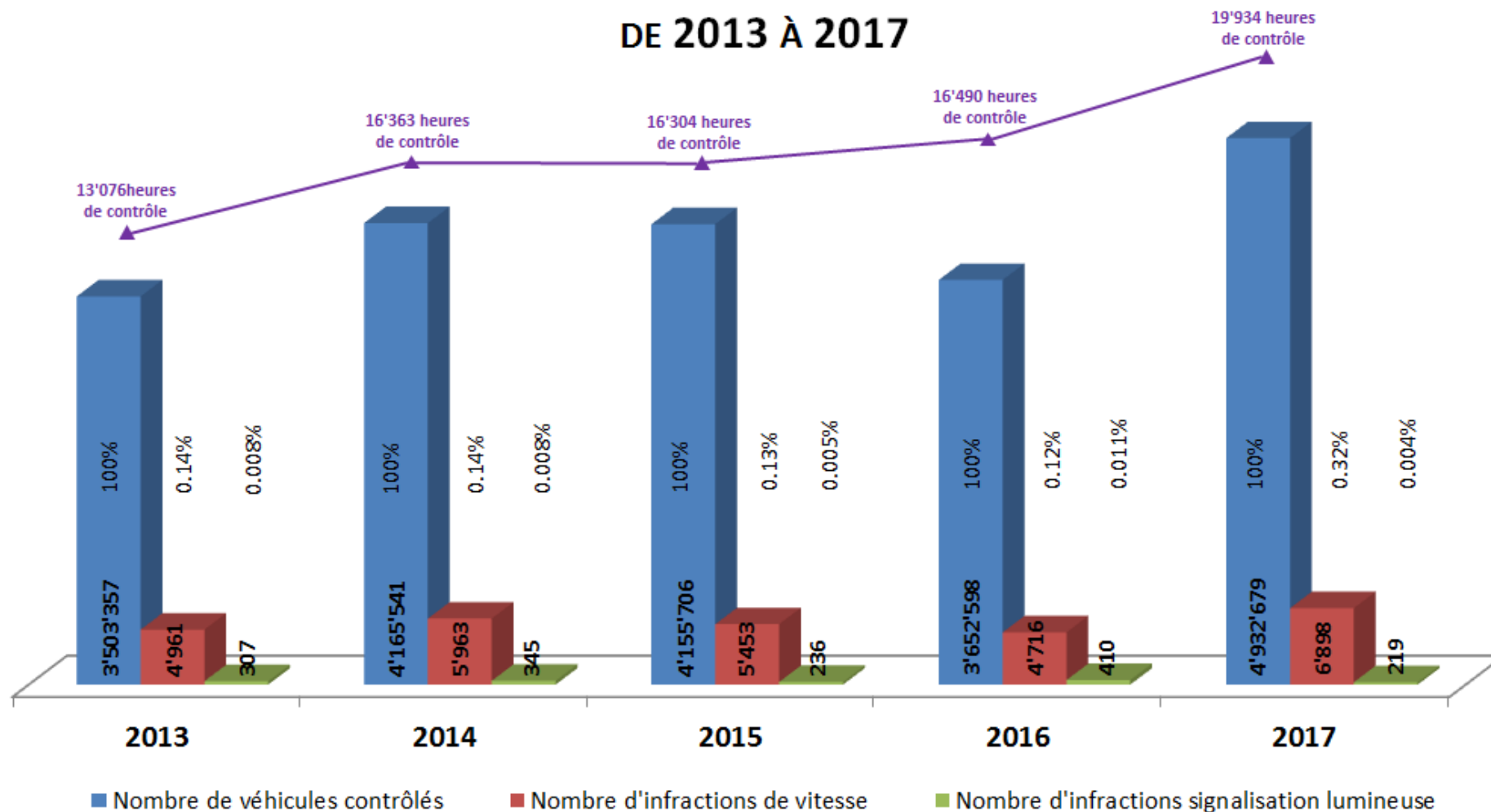


ANNEXE 5

RADAR MOBILE TOUTES COMMUNES CONFONDUES, DE 2013 À 2017



STATISTIQUES DE LA SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC, DE 2013 À 2017



GRAPHIQUE ACCIDENT DE LA CIRCULATION

